Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDO.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 17 AMÉNAGEMENT D'UN DÉPÔT DERRIERE LE TERRAIN DE FOOTBALL

Le service technique stockait du sable, des cailloux… sur le parking du terrain de football. Maintenant que la commune a échangé un terrain près du terrain de football, on peut aménager cet espace pour créer un dépôt.

La société POINT P propose un grillage avec un portail de 4 mètres pour un montant de 1 630.44 € HT. le portail de 4 mètres au montant de 1 152.00 € HT pourra être échange avec un portail de 5 mètres et forcément plus cher.
Il faut prévoir aussi le terrassement (décapage d'une plateforme de stockage) la SARL LANSARD propose un devis d'un montant de 6 413.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte l'aménagement de ce terrain en dépôt pour les services techniques avec les travaux présentés.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Pascal GODEST

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor